Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 14/08/2024

POWER FACTORY SNIFFY rappelle SNIFFY POUDRE ENERGISANTE



- Noms des modèles ou références concernés : **SNIFFY POUDRE**
- Marque : **SNIFFY**
- **Lot voir liste des produits en pièce jointe**
- Conditionnements : **VENDU EN UNITE POUR LES PARTICULIERS VENDU EN BOITE DE 10 UNITES POUR LES PROFESSIONNELS**
- Date début/fin de commercialisation : **du 08/01/2024 au 27/07/2024**
- Température de conservation : **Produit à conserver à température ambiante**
- Informations complémentaires : **BOITE COMPRENANT UNE FIOLE AVEC UN "S" VERT.**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **LOGISTA RETAIL SPP JUST CLICK TELDIS**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Par arrêté du 25 juillet, le Gouvernement français a suspendu pour un an la commercialisation de produits vendus sous forme de poudre destinés à être consommés par voie intranasale, mais également de produits destinés à être consommés par voie oral**
- Risques encourus par le consommateur : **Autre risque**
- Description complémentaire du risque : **catégorie de produits est considérée comme créant un mimétisme avec la consommation de cocaïne et comme occasionnant des risques pour la santé.**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Ne plus utiliser le produit, Rapporter le produit au point de vente, Contacter le point de vente, Contacter le service consommateur.**

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement, Autre (voir informations complémentaires).**
- Date de fin de la procédure de rappel : **vendredi 25 juillet 2025**

CONTACT

- Numéro de contact : **0756920787**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre